

Daily Insight 25/01/2023

Audiovisuel-Cinéma

Nouvelles rédactions pour les deux projets d'avenant à l'accord sur la chronologie des médias

A quelques jours du 1^{er} anniversaire de l'accord du 24 janvier, le CNC a diffusé le 20 janvier deux versions modifiées des projets d'avenant portant sur l'ouverture d'une fenêtre à trois mois pour le téléchargement définitif EST et sur les accords de coexploitation entre chaînes en clair et plateformes de SVoD, indique ce mercredi le site spécialisé *Contexte*. S'agissant de la première, la rédaction amendée vise à mieux caractériser le caractère premium de cette offre, et le positionnement tarifaire qui doit en découler, après que Canal+ et la FNCF aient jugé la version précédente insuffisante sur ce point, en indiquant que « *ces conditions doivent refléter le positionnement privilégié de la fenêtre d'un mois tant en ce qui concerne les prix proposés au public, la rémunération des ayants droit que la promotion des œuvres à destination du grand public* », au lieu de « *les prix proposés au public doivent refléter le positionnement privilégié de cette fenêtre d'un mois* ».

L'avenant ajoute que la promotion de ces offres ne pourra pas débiter plus de deux semaines avant l'ouverture de leur fenêtre. Il limite à ce stade à une année la durée de l'expérimentation.

Concernant la coexploitation chaîne en clair / SVoD, le projet d'avenant diffusé par le CNC distingue deux cas :

- Les films qui ne sont pas produits par un service de SVoD ou dont le budget est supérieur à 5 M €. Le film ne pourra pas être mis en ligne avant l'ouverture de la fenêtre des chaînes en clair (22 mois), et au-delà pendant le mois suivant sa diffusion par ses dernières.

Les films produits par un service de SVoD, dont le budget est supérieur à 25 M € et qui ne sont pas préfinancés par une chaîne en clair. L'accord de coexploitation prévoit une période d'indisponibilité continue de deux mois sur le service de SVoD autour de la première diffusion en clair. Cette période d'Indisponibilité est choisie à sa discrétion par la chaîne en clair concernée et ne pourra être actionnée qu'une seule fois par film concerné, donc ne vaudra pas pour une éventuelle deuxième diffusion. S'agissant des chaînes qui ne contribuent qu'à hauteur de 3,2% de leur chiffre d'affaires au financement du cinéma, la diffusion ne pourra intervenir qu'après 24 mois (au lieu de 22), sauf accord du service de SVoD pour l'avancer à 23. La durée prévue pour cette expérimentation est de deux ans.

[SIX] : la société de Xavier Niel détaille son projet de chaîne TNT à l'Arcom

L'homme d'affaires Xavier Niel, qui postule à la reprise de la fréquence TNT actuellement occupée par M6, a déposé un dossier de candidature auprès de l'Arcom. Son projet, baptisé [SIX], s'articule autour de quatre leviers principaux précisés à travers un communiqué publié mardi 24 janvier par NJJ Medias : « *une programmation riche en création patrimoniale de première partie de soirée (avec une attention particulière portée à*

l'indépendance des producteurs et à la diversité de la création) » ; « la présence importante de l'information et du débat public structurellement indépendant » ; « des engagements renforcés dans le cadre d'un partenariat avec la création musicale » ; « des engagements de financement de la production audiovisuelle et cinématographiques élevés et garantis par des minimums d'investissement ». NJJ affirme que « ce projet ambitieux ne peut être développé que dans les premiers numéros du plan de service ». La société précise qu'elle n'envisage pas de renouveler son intérêt en 2025 lors d'autres appels à candidature « sauf pour compléter son portefeuille de chaînes en cas de succès lors de la procédure en cours ».

Bénédicte Lesage intègre le collège de l'Arcom ; Antoine Boilley pressenti pour l'y rejoindre

La productrice Bénédicte Lesage rejoindra le collège de l'Arcom en remplacement de Jean-François Mary, dont le mandat est arrivé à échéance le 23 janvier. Proposée par la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, sa nomination a été validée mardi 24 janvier par la commission des Affaires culturelles. Le vote qui s'est tenu après l'audition, s'est conclu avec 27 voix « pour » et 11 voix « contre », soit plus des trois cinquièmes nécessaires, a annoncé la présidente de la commission, Isabelle Rauch (Horizons).


Lors de son audition, Bénédicte Lesage a mis en avant la diversité de son parcours pour expliquer son intérêt pour le secteur dans son ensemble. Après des postes chez M6 et à France 2, elle s'est orientée vers la production d'œuvres audiovisuelles, cinématographiques et transmédias avec Mascaret Films (1999-2017), avant de diriger Shine Films au sein d'EndemolShine France (2017-2019), puis de créer en 2020, la société Lb. Productions. Bénédicte Lesage a également présidé le syndicat de producteurs SPI et coprésidé le comité éditorial du festival Série Series en France et en Afrique.

Par ailleurs, le président du Sénat Gérard Larcher a proposé ce mardi 24 janvier la candidature d'Antoine Boilley, pour rejoindre l'Autorité à la place de Carole Bienaimé-Besse. Actuellement directeur adjoint du marketing et de la communication de France Télévisions, il était auditionné ce mercredi 25 par la Commission Culture du Sénat en vue d'obtenir la confirmation de sa nomination.

Streaming

Le nombre d'abonnés SVOD devrait augmenter de 143 millions en 2023

Le cabinet d'études britannique Omdia prévoit une croissance exponentielle pour les plateformes de SVOD en 2023, et ce malgré l'inflation économique et l'incertitude quant à la rentabilité du streaming. Les différents services de VOD devraient cumuler 1,7 milliard d'abonnés (+143 millions par rapport à 2022). Plus d'un quart de cette croissance pourrait provenir des États-Unis, où Omdia projette 40 millions d'abonnements supplémentaires au cours de l'année à venir. Presque tous les opérateurs pourraient connaître une croissance, un phénomène qui s'expliquerait en partie par l'introduction généralisée de volets avec publicité. En Amérique Latine, Omdia prévoit que les ajouts nets d'abonnés SVOD atteindront 19 millions, soit plus de 60 % de ce qui a été réalisé en 2020 (année record lorsque la pandémie de Covid-19 a fait grimper la croissance à des niveaux inattendus). Cette évolution sera portée par Netflix, qui devrait attirer 2,3 millions d'abonnés

supplémentaires en 2023, le Brésil et le Mexique étant des marchés en tête de liste pour le leader du streaming. 

Lire l'article de TBI

Cadre juridique

Etats-Unis : le ministère de la justice et 8 Etats poursuivent Google pour abus de position dominante

Le ministère et huit Etats américains (Californie, Virginie, Connecticut, Colorado, New Jersey, New York, Rhode Island et Tennessee) ont déposé plainte le 23 janvier auprès du tribunal fédéral d'Alexandria, en Virginie contre le géant d'internet pour infraction au droit de la concurrence sur le marché de la publicité en ligne. En effet, selon les plaignants, « *Google a utilisé des méthodes anticoncurrentielles, excluantes et illégales pour éliminer, ou réduire drastiquement, toute menace à sa domination sur les technologies utilisées pour la publicité numérique en prenant systématiquement le contrôle d'une large variété d'outils high-tech utilisés par les éditeurs, les annonceurs et autres acteurs du marché, qui sont employés quasiment par tous les sites Web* ». Pour rappel, Google a déjà été condamné en France en 2021 à une amende de 22 millions d'euros pour avoir abusé de sa position dominante dans la publicité. L'entreprise s'était engagée à modifier ses pratiques.

Lire Le Monde

Équipement

Les ventes d'ordinateurs ont reculé de 16,2% en 2022

Les livraisons mondiales de PC ont atteint 286,2 millions d'unités en 2022, en baisse de 16,2 % par rapport à 2021, et le recul constaté au 4^e trimestre (-28,5% par rapport à l'année précédente), représente « *la plus forte baisse trimestrielle des livraisons depuis que Gartner a commencé à suivre le marché des PC au milieu des années 1990* », indique ce dernier. « L'anticipation d'une récession mondiale, l'augmentation de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, ajoutés au fait que de nombreux consommateurs possèdent déjà des PC relativement récents achetés pendant la pandémie » ont pesé sur le marché, estime Mikako Kitagawa, directeur analyste chez Gartner. Au quatrième trimestre, le recul a été encore plus marqué dans la zone EMEA (-37.2%, vs -20,5% aux Etats-Unis et -29,4% dans la zone APAC)

Si cette chute n'a pas modifié le haut de la hiérarchie des différents constructeurs, Lenovo, HP et Dell conservant ses trois premières places, Apple, toujours en 4^e position, a légèrement mieux résisté que ses concurrents, et voit sa part de marché gagner deux points (de 7,9% à 9,8%). Ces résultats, qui font écho aux tendances constatées sur le marché des smartphones (des ventes annuelles en baisse de 11 %, à moins de 1,2 milliard d'unités, selon Canalys) prolongent l'analyse de NPA Conseil sur la stabilisation, voire la diminution du nombre d'écrans per capita.

Lire le Communiqué de Gartner

Lire Electronique grand public : la fin du toujours plus d'écrans sur la plateforme INSIGHT NPA